

Délibération n°08

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
13 décembre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
27 décembre 2017

Objet :
Site du Goulet : bilan de
l'opération et demande de
subvention

L'AN deux mille dix-sept, le 19 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M André CHANUDET, a donné pouvoir à Mme Nadine BOUTONNET
- M Philippe COULON, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absent :

- M José BELDA

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Claude BOILON

Accusé de réception en préfecture

001200070753-20171219-

DELIB2017121908-DE

Date de télétransmission : 27/12/2017

Date de réception préfecture : 27/12/2017

Rapport n°08 – Site du Goulet : bilan de l’opération et demande de subvention

Le site du Goulet à Volvic, élément important de l’offre touristique à l’échelle du territoire est également fortement fléché dans le projet de candidature « Territoire d’Excellence, pole de Pleine Nature » pour en être le pôle structurant

En mai et juin 2017, a été présenté un projet de phase expérimentale sur ce site suite à une étude de faisabilité réalisée en 2015 par l’Atelier Zou concernant la valorisation touristique du site.

Ainsi ont été mis en place :

- l’installation de chalets pour un accueil estival de l’office de tourisme délocalisée, un chalet dédié aux activités Pleine Nature (Rando, course d’orientation, etc...), un chalet pour les produits du terroir,
- la réorganisation du site avec la fermeture de la route de Vialard pour laisser une part plus grande aux piétons, la reprise de la signalétique-signalisation...
- la définition et distribution de supports de communication spécifiques pour cette opération,
- un travail de promotion et de communication avec notamment des interviews radio et un reportage sur TF1 à fin août,
- un travail de coordination et de pilotage sur site avec l’intervention chaque soir de professionnels du sport/santé.

Les chiffres clés du bilan pour cet été, sont :

<ul style="list-style-type: none">• Ouverture de l’Antenne de l’Office de Tourisme : 6 semaines, du 15 juillet au 3 septembre, tous les jours de la semaine• Informations touristiques, accueil, mise à dispositions de brochures, vente (cartes postales, guide randonnées, livres...)	<ul style="list-style-type: none">➢ 6900 visiteurs accueillis dont plus de 50% en août➢ Clientèle par ordre décroissant : famille, couple ; Groupe, Individuels➢ Situation : 80% de passage (en séjour à proximité), 19% en séjour sur territoire➢ Demandes formulées : 96% pour des activités de loisirs,➢ Forte demande pour restaurants, puis hébergements hôteliers et campings
<i>A noter qu’en parallèle le site de l’Office de Tourisme du centre-ville a enregistré également une légère hausse de fréquentation (+7%), accueil de 4 231 visiteurs</i>	

Considérant le succès de l’opération, il convient de faire la demande de participations financières notamment en terme de subvention Leader,

Considérant, le plan de financement validé par le GAL Volcans d’Auvergne suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Dépenses éligibles			
Bornes bois amovibles :	2 241.08 €	Financements européens sollicités :	4 900.52 €
Signalétique flèche :	390.00 €	Riom Limagne et Volcans :	12 990.56 €
Fabrication panneaux :	540.00 €		
Animation/Accueil :	12 000.00 €		
Diffusion Communication :	1 692.00 €		
Création communication :	928.00 €		
<i>Sous total :</i>	<i>17 891.08 €</i>	<i>Sous total :</i>	<i>17 891.08 €</i>
Dépenses non éligibles			
4 chalets :	7 600.00 €	Mairie de Volvic :	4 400.00 €
Bardage chalet :	1 200.00 €	Société des Eaux de Volvic :	4 400.00 €
<i>Sous total :</i>	<i>8 800,00 €</i>	<i>Sous total :</i>	<i>8 800,00 €</i>

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve le programme, le bilan et le plan de financement présentés ci-dessus,**
- **autorise le Président à solliciter les subventions dans le cadre du programme Leader,**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 20 décembre 2017**

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121908-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017